[illegible] d'un autre ordre, complétement [illegible] ce qui a été fait par le travail. Réduit plus souvent à la mendicité, [illegible] qui a subi une diminution de [illegible] pour le moins des choses un détment du trouble [illegible] cette société à qui il a ravi une [illegible] de vie. Il est donc d'une excellente hygiène sociale de lui procurer le moyen de gagner sa vie en travaillant. Le droit au travail, il le veut digne et indépendant par le [illegible] et la spéculation, pas doit être aujourd'hui le mot d'ordre en ce qui concerne nos [illegible].

Nous voulons croire que cet appel sera compris et que l'intérêt du projet Chéron apparaîtra à tous ceux qui ont quelque souci du relèvement moral par le travail. L'Ecole des Mutilés de Tourcoing est admirablement outillée pour l'aménagement de ce nouvel état de choses. Elle a rendu d'inappréciables services à nos mutilés de guerre. Il faut maintenant en faire une œuvre sociale permanente.

Nous espérons que nos élus du Parlement et les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais voudront bientôt faire sortir des cartons un projet de loi appelé à enrichir la communauté sociale.

## Le festival des 13, 14 et 15 août

### Une réunion extraordinaire du Comité des fêtes du Blanc-Seau

Une réunion a eu lieu au Groupe municipal. Tous les membres du Comité étaient présents ou s'étaient fait excuser. Le président ouvre la séance et présente les membres du Comité central des fêtes des 13, 14 et 15 août qui avaient demandé à être entendus par le Comité du quartier pour solliciter son concours et donner les indications utiles sur l'organisation de ces festivités.

M. Arthur Nys, conseiller municipal et président, donne des détails sur la composition du Comité-directeur et les pourparlers qui ont abouti à l'organisation d'un grand festival de musique. Il fait remarquer que le but des organisateurs est de favoriser le petit commerce, d'éviter l'exode de nos concitoyens les jours de fête et d'arriver à ce que la foire de Tourcoing se prolonge pendant un mois comme au bon vieux temps.

Le Comité des fêtes du Blanc-Seau, après avoir entendu M. Arthur Nys, sans vouloir prendre parti dans les pourparlers qui ont eu lieu à l'occasion de l'organisation de ces fêtes, estime qu'il est dans son rôle et qu'il reste dans l'esprit de ses statuts en donnant son concours le plus complet aux organisateurs.

Dans ces conditions, il invite les commerçants à faire le meilleur accueil à la souscription qui vient d'être lancée et à remettre leur cotisation aux personnes qui se présenteront chez eux au nom des organisateurs. Il reste bien entendu que la périodicité de ce genre de fête ne nuira en rien à l'organisation trimestrielle des fêtes de quartier. M. Arthur Nys en a donné l'assurance en ajoutant même que son Comité les aiderait au contraire.

## *Tarif de la viande fraîche*

**(Semaine du 17 au 23 juin 1922)**

**Bœuf.** — Hors catégorie : Filet, sans os : 1re qual., 17.75; 2e, 16.75; 3e, 15.75. — 1re catégorie : Aloyau, sans os : 14.50, 12.00, 11.00. — Entre-côte et bifteck ordinaire : 11.25, 10.00, 8.25. — 2e catégorie (avec os) : Pièce à queue, pointe de culotte, nœud du roi, baronne, train de côtes de la 13e côte, raccourcé, dessous de côte, barette d'aloyau : 8.25, 7.25, 6.50. — 3e catégorie : Flanchet, épaule et trois premières côtes (atteinte : 7.00, 5.75, 4.75. — 4e catégorie (avec os) : Collet, jarret, mince raccource et poitrine : 4.75, 3.75, 3.25. — Suif de rognon : 4.00. — Os de bœuf, 0.50.

**Veau** (avec os). — 1re catégorie : Rouelle, entre-deux, premières côtes : 1re qual., 12.00 ; 2e, 10.00; 3e, 9.00. — 2e catégorie : Epaule, basses côtes et flanchet : 10.00, 7.50, 6.00. — 3e catégorie : Poitrine, collet et jarret : 9.00, 5.00, 4.50. — Os de veau : 2.00.

**Mouton** (avec os). — 1re catégorie : Gigot, selle, filet, côtes : 1re qual., 14.00; 2e, 12.00; 3e, 8.00. — 2e catégorie : Epaulé et côtes découvertes : 12.50, 9.00, 6.00. — 3e catégorie : Frimassée, collet, poitrine : 6.00, 4.00, 2.50.

**Porc** (avec os). — 1re catégorie : Rouelle, entre-deux, filet et côtes premières : 12.25, 10.00, 9.00. — 2e catégorie : Epaule, atteinte : 9.50, 8.50, 6.50. — 3e catégorie : Poitrine : 8.50, 5.50, 4.50. — Gras, flanc, gorge et panne : 4.00. — 4e catégorie : Tête et jarret : 5.00, 2.75, 2.25.

## UNE SCENE DE VIOLENCES

### Un vieillard succombe. — Descente du Parquet. — L'autopsie a été ordonnée

Nous avons relaté, ces jours derniers, les circonstances d'une scène de violences qui s'est déroulée le 8 juin dernier, au domicile de M. Arthur Dostal, rue Dupuytrem, cour Vienne, 7, à Tourcoing. Un certain Albert-Charles Coucke, âgé de 30 ans, domestique, demeurant rue de Rennes, 6, qui fut autrefois l'ami de la fille Dostal, se présentait, en état d'ivresse, au domicile de ce dernier, rue Dupuytrem.

Ne parvenant à se faire ouvrir, il enfonça la porte d'entrée à coups de pied. Une fois à l'intérieur, Coucke, rendu furieux par l'alcool, se rua sur le vieillard, qu'il frappa violemment à coups de pied et de poing.

Informée, la police vint chercher le brutal, qui fut conduit à la permanence centrale, où il passa la nuit.

Le lendemain matin, après enquête de M. Rouvet, commissaire de police du 2e arrondissement, Albert Coucke était remis en liberté. Le magistrat l'inculpa d'ivresse, violation de domicile et blessures volontaires. Le vieillard, qui était déjà souffrant, portait des plaies contuses à la tête.

A la suite de cette scène de violences, il avait du reste dû s'aliter. Il était en traitement par un docteur de la ville qui le déclarait atteint d'artério-sclérose.

Vendredi matin, la police était informée de la mort du vieillard. A cette nouvelle, M. Lenfant, commissaire central, avisa le Parquet de Lille.

Vers 15 h. 30, MM. Roturier, substitut du Procureur de la République; Blanchard, juge d'instruction, et Prin, greffier, descendaient à Tourcoing afin de procéder à une instruction sur les circonstances de la scène qui a été suivie de la mort du vieillard.

Le Parquet s'est rendu au domicile de ce dernier, où il a fait préciser par les témoins les détails de la scène de violences. Ensuite il s'est rendu au bureau de M. le commissaire central, où il a entendu Mlle Emerance Dostal, la fille du défunt, une locataire, Mlle Marie Hoff, et une voisine.

Le juge d'instruction a désigné un médecin légiste, qui procédera, samedi, dans la journée, à l'Hôpital Civil, à l'autopsie du corps de M. Dostal.

Sur mandat de dépôt décerné par M. Blanchard, juge d'instruction du Parquet de Lille, Albert Coucke a été arrêté et écroué, vendredi dans la soirée, à la permanence centrale.

**A. LA FEDERATION AMICALE DES COMBATTANTS. — Groupe des Phalempins.** — La Commission des Anciens Combattants du Groupe des Phalempins rappelle à ses adhérents l'assemblée générale du groupe, qui aura lieu dimanche prochain, 18 juin, à 15 h. 15 très précises, au siège du groupe, Café des Grands Arbres, 45, rue des Phalempins. A l'ordre du jour figurent des renseignements très importants, une prochaine sortie, nouvelles aux morts du quartier, et enfin une importante tombola entre les membres présents. Elle fait un pressant appel pour que les adhérents assistent nombreux à cette réunion, qui sera rehaussée par la présence de plusieurs membres de la Commission de la Fédération.

**Groupe des Remplaçants.** — La Commission du Groupe des Remplaçants rappelle

[illegible] orphelins et orphelines de guerre [illegible] dans les [illegible] vacances, vers le 15 juillet prochain. Avoir bien soin de munir de la carte d'adhérent et du livret de famille.

**FEDERATION DES COMBATTANTS BELGES.** — La section de Tourcoing tiendra son assemblée trimestrielle obligatoire le dimanche 18 courant, à 10 h. 30, en son local, rue de Gand, 73. Le président Janne prendra la parole au cours de la réunion.

Les commissaires se tiendront à la disposition des membres dès 9 heures du matin pour percevoir les cotisations.

**CHEZ LES LAITIERS.** — Le groupement des laitiers de Tourcoing et environs informe ses adhérents qu'une réunion obligatoire aura lieu aujourd'hui samedi à 17 h. 30 précises, au siège social, Café du Centre, 2, place de la République.

La Commission invite également à cette réunion les laitiers non encore syndiqués et compte sur tous sans exception.

**AUX FAMILLES NOMBREUSES.** — En vue de la répartition des ressources que procurera au Comité des F.N. la Journée des Mères organisée pour le 25 juin, les familles françaises comptant au moins quatre enfants au-dessous de 13 ans, sont invitées à venir se faire inscrire à la permanence aux jours suivants: samedi 17 juin, mercredi 21 juin, samedi 24 juin, de 14 h. à 18 h. 30.

Cet avis s'adresse aux familles se trouvant dans les conditions ci-dessus énoncées, qu'elles soient ou non adhérentes à l'Union des F. N. de Tourcoing.

Se présenter avec le livret de famille et toutes pièces justificatives de la nationalité française.

**SERVICE MUNICIPAL D'ELECTRICITE.** — Par suite de travaux urgents à exécuter, la distribution de l'Energie électrique sera suspendue à Tourcoing dimanche 18 juin, de 6 à 12 h.

**JEUNESSE DU BLANC-SEAU.** — Dimanche à 10 h., répétition des pupilles, à 11 h. répétition des adultes et entraînement pour les concours individuels. Ce soir, samedi, répétition pour la Section féminine et épreuves individuelles du concours.

Dimanche à 11 h. 30, réunion du Comité et des vétérans pour l'organisation de la fête du 25 juin; nomination des jurés pour le concours; contrôle et service d'ordre pour la fête.

A l'occasion du 30e anniversaire de direction de son directeur, la Jeunesse du Blanc-Seau organise pour le dimanche 25 juin, un concours individuel pour ses diverses sections dans le parc Scott, et l'après-midi, une fête de gymnastique avec production par les gymnastes, les pupilles, et pour la première fois, par la Jeunesse féminine du Blanc-Seau.

L'Harmonie du quartier, dont la réputation artistique n'est plus à faire, offre gracieusement d'accompagner le travail des gymnastes et exécutera quelques morceaux choisi de son répertoire.

Les habitants du Blanc-Seau, si justement fiers de la réputation de leurs sociétés, s'apprêtent à venir en foule les applaudir.


FAITES VOTRE

# CUISINE AU GAZ

Grand choix d'appareils en vente et en LOCATION au magasin, 27, rue Carnot, Tourcoing. Rapidité. — Propreté. — Economie. 90796


**MARCQ-EN-BARŒUL**

**APRES UNE DISCUSSION, DES COUPS.** — Une enquête est ouverte par la police, à la suite de plaintes réciproques, de MM. Rémi Dewitte, maraîcher, rue de la Riandérie, 148, et Paul Lensière, cabaretier, au Grand Boulevard. Pour une question de limites de terrain, une discussion orageuse éclata, qui fut bientôt suivie de coups, que les plaignants se donnèrent réciproquement.

**DOIGTS ECRASES.** — A la tannerie Fremaux, rue Montgolfier, un mécanicien, Raymond Liénard, 21 ans, demeurant, 8, rue Jemmapes, à Lille, a eu l'annulaire et l'auriculaire gauches écrasés par un marteau, en battant du cuir. Le docteur Deleneuville lui a prescrit un repos d'un mois.

**HALLUIN**

**UNE MAISON HANTEE (?)**

Il n'est bruit depuis quelques jours, à Halluin, que de faits étranges, qui se produiraient dans une habitation située au groupe municipal des baraquements du Petit-Baptiste, rue de la Lys, et occupée par M. Cyrille Laconte-Degezelle.

S'il faut en croire ce dernier, depuis vendredi dernier, des choses extraordinaires se seraient passées chez lui. A différentes heures de la journée et de la nuit, quatre coups semblant partir du plancher du barraquement, se feraient entendre, à espace très rapproché, puis, une porte donnant accès de la cuisine à la chambre à coucher s'ouvrirait d'elle-même; un berceau dans lequel reposait un enfant malade, se mettait à tanguer, sous le secours d'aucune main.

Intrigué, M. Laconte aurait raconté la chose à des voisins. Ceux-ci s'étant rendus chez lui, auraient assisté aux mêmes faits étranges, les uns en plein jour, les autres pendant la nuit.

L'un des voisins, un esprit fort, paraît-il, aurait conseillé d'avoir recours à un prêtre. Celui-ci étant intervenu mardi, plus rien d'anormal ne se serait plus produit. Toutefois, l'enfant malade, dont le berceau était mystérieusement balancé, est aujourd'hui décédé. Le certificat médical attribue la mort à une bronchite capillaire!...

Tels sont les faits qui nous ont été rapportés par M. Laconte lui-même, et qu'ont affirmés plusieurs témoins.

Nous laissons, évidemment, à nos lecteurs, le soin d'apprécier la valeur de toutes ces affirmations.

# LILLE

## La Chambre de Commerce de Lille contre le régime fiscal personnel

La Chambre de commerce de Lille s'est réunie vendredi après-midi, sous la présidence de M. Alfred Descamps.

**Accord franco-belge.** — L'assemblée a demandé au ministre du Commerce d'être entendue en ce qui concerne les industries de son ressort avant qu'une décision soit prise au sujet des négociations de l'accord commercial franco-belge.

**Douanes.** — Une démarche a été faite également auprès du même ministre en ce qui touche les modifications des coefficients de majoration de droit de douanes pour les mêmes industries.

**Postes.** — Des réclamations sont faites relativement au service des Postes pour hâter certaines distributions de courriers.

**Le contrôle fiscal et le projet de budget de 1923.** — La Chambre de commerce, à propos du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1923 présenté à la Chambre des députés par M. le Ministre des Finances, émet le vœu « que soit abandonné tout régime fiscal personnel, basé sur la déclaration et le contrôle inquisitorial; qu'il soit fait retour à un système d'impôts réels, clair, simple et basé sur la constatation des signes visibles et tangibles de la fortune.

Dans le même projet de budget un article prévoit le remplacement de certaines taxes douanières par une taxe unique « ad valorem » sur tous produits importés.

La Chambre proteste contre ce projet parce qu'elle considère cette taxe comme constituant un droit de douane déguisé sur les matières premières.

**Tramway de la ligne de Leers.** — Avis favorable est donné pour la création d'une voie de garage à Hellemmes au lieu dit « La Chapelle d'Ellocques » sur la ligne de tramways Mongy, de Leers.

Le président avant de clore la séance rend compte de diverses réunions auxquelles il a assisté: Conseil supérieur des chemins de fer, Union industrielle de Crédit, Association de l'industrie et de l'agriculture françaises, Union des syndicats patronaux des industries textiles.

La réunion a pris fin à 17 h. 30.

**LE 39e CONGRES DES JURISCONSULTES CATHOLIQUES.** — Le 39e Congrès des jurisconsultes catholiques qui n'avait pu avoir lieu l'automne dernier, se tiendra à Lille les 27, 28 et 29 octobre, sous la présidence de S. G. Mgr Quillet, évêque de Lille, et de M. de Lamarzelle,

## L'UNION INTERSYNDICALE DES GROUPEMENTS COMMERCIAUX

### protestre contre les projets d'inquisition fiscale

Le Conseil d'administration de l'Union intersyndicale des Groupements commerciaux de l'arrondissement de Lille, réuni le 13 juin 1922, à son siège social, 5, rue Jean-Roisin, à Lille, se faisant l'interprète des quatorze mille commerçants adhérents, a voté, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

Considérant que les articles 6 à 11 de la loi des Finances 1923 prévoient une série de mesures inquisitoriales et draconiennes qui seraient à même d'entraver sérieusement le développement du commerce et de l'industrie;

Considérant que, malgré toutes les promesses faites, aucun projet n'a été aussi loin dans le domaine de l'inquisition fiscale et des vexations infligées aux commerçants;

Regrette qu'au moment précis où les commerçants revendiquent le retour aux libertés commerciales et font le plus grand effort pour aider au relèvement rapide et définitif de la nation, de nouvelles mesures arbitraires viennent apporter un autre élément de trouble dans la vie économique.

Déclare que les indications confidentielles sollicitées seraient, au surplus, de nature à provoquer une panique redoutable parmi tous les citoyens français et que la délation officiellement organisée aurait pour première conséquence de les inciter à un manque de confiance envers le gouvernement ayant préconisé de tels procédés, en contradiction flagrante avec les promesses qui ont été faites lors de l'introduction en France des impôts cédulaires et de l'impôt global sur le revenu;

*Proteste contre les pouvoirs excessifs* attribués aux agents du fisc et demande au Gouvernement de la République de revenir aux saines traditions de bon sens, de liberté et d'équité qui ont fait et consolidé la fortune de la France.

**ANCIENS ARTILLEURS DU NORD.** — Le 18 juin, à 17 h. 30, réunion amicale au siège, 65, boulevard de la Liberté, Lille.

Le 2 juillet, messe en l'église Saint-Etienne, à midi, à la mémoire des artilleurs morts pour la France, et banquet intime par souscription, au siège.

Il est rappelé aux anciens des 27e et 227e d'artillerie que le monument élevé aux morts de ces deux régiments sera inauguré au quartier du 27e, à Saint-Omer, le dimanche 25 juin.

**VISITE DE L'ATTACHÉ COMMERCIAL FRANÇAIS EN EGYPTE.** — La Chambre de commerce de Lille rappelle que M. Grandouffiot, attaché commercial français en Egypte, fera le lundi 19 courant, à 16 h., à la Chambre de commerce de Lille, Palais de la Bourse, une causerie sur la situation actuelle du marché égyptien et les débouchés possibles de la production régionale.

Les industriels et commerçants que ce marché peut intéresser sont invités à y assister.

**LA FÊTE DE L'AMICALE des Anciens automobilistes de l'Armée et des conducteurs de chars de combat.** — Dimanche prochain 18 juin se donnera dans les jardins et l'immeuble de l'Hôtel des Canonniers, rue des Canonniers, la fête printanière organisée par l'Amicale des Anciens automobilistes de l'Armée et des conducteurs de chars de combat. Le concert commencera à 3 h. précises. Le ticket d'entrée fixé au prix minime de 2 fr. 50 donnera droit à la partie music-hall et à la sauterie. Ouverture des portes à 2 h. 30.

**ARRIVEE DE Mlle SUZANNE LENGLEN, CHAMPIONNE DU MONDE DE TENNIS.** — Vendredi, à 11 heures, par le rapide de Paris, est arrivée à Lille, Mlle Suzanne Lenglen. L'on sait que la championne du monde de tennis doit participer au tournoi international du New-Lawn-Tennis-Club, qui a débuté hier jeudi.

Elle fut reçue sur le quai par les membres du N.L.T.C., qui lui souhaitèrent la bienvenue.

L'après-midi, à 17 heures, Mlle Lenglen a fait son apparition sur les courts, à Lambersart.

**UN CONCOURS HORTICOLE AU PALAIS-RAMEAU.** — La Société d'horticulture distribuera dimanche prochain les récompenses de l'année 1921, sous la présidence de M. le Préfet du Nord et de M. le Maire de Lille.

Cette cérémonie sera rehaussée d'un concours-exposition de roses, plantes et fleurs de saison qui s'annonce comme devant obtenir un légitime succès.

L'exposition sera ouverte de 11 heures du matin à 7 heures du soir.

La distribution des récompenses aura lieu à 4 heures du soir.

## CARNET DU JOUR

**MARIAGE**

— Le 20 juin, à 11 heures, aura lieu, en l'église d'Halluin, le mariage de Mlle Rachel Vanholsbecke, fille de M. et Mme Théophile Vanholsbeck, avec M. Charles Cassez, négociant, décoré de la croix de guerre, fils de M. et Mme Michel Cassez, de La Gorgue.


POUR LA MER ET LA CAMPAGNE

" VOGUE " 64, rue de la Barre, LILLE vous fournira Robes, Blouses, Lingerie, tous modèles de nos plus grands couturiers de Paris.

Vous y trouverez exposés les œuvres de Jean Luco, céramiste-verrier. Ses services de table, de verres, etc., primés au Salon d'Automne, Art décoratif, Musée de Sèvres, etc. 91683

WENDUYNE-sur-Mer Près de Blankenberghe

ROYAL PALACE HOTEL

RECOMMANDÉ 91792


## NOUVELLES RELIGIEUSES

**ROUBAIX. — Neuvaine de pèlerinages et retour de mission au Sacré-Cœur.** — Voici l'horaire des offices des samedi 17 et dimanche 18 juin :

Samedi 17: à 9 h., pèlerinage de la paroisse Notre-Dame, de l'Externat de la Redoute et autres écoles; 19 h. 45, récitation du chapelet; salut à 20 h., avec sermon.

Dimanche 18 juin: à 7 h., pèlerinage des Dames Tertiaires de Roubaix.

— Eglise Saint-François d'Assise. — Triduum eucharistique en l'honneur de St-Pascal Baylon, patron des œuvres eucharistiques. — Samedi 17, à 20 h., sermon et salut solennel. Clôture, dimanche 18, à 17 h., panégyrique de Saint-Pascal, bénédiction de la statue, salut et vénération de la relique du saint. Les sermons seront donnés par le R. P. Vuillermet, de l'ordre des Frères Prêcheurs.

— Neuvaine et pèlerinages en l'église Saint-Antoine. — Voici l'horaire des offices des samedi 17 et dimanche 18 juin :

Samedi 17, septième jour de la neuvaine, sixième jour de la retraite pour les jeunes filles :

Matin: à 5 h. 30, pèlerinage de l'école Notre-Dame, rue Richard-Lenoir et de l'externat du Sacré-Cœur, 52, rue de la Redoute, Messe célébrée par M. l'abbé Muzy, aumônier de l'externat du Sacré-Cœur, avec sermon. A 11 h., instruction pour tous les enfants de la paroisse. — Soir : Confession à partir de 5 h.

Dimanche 18, huitième jour de la neuvaine; Messes à 6 h., 7 h. 30, 10 h. et 11 h. 30. A 10 h., grand'messe chantée par la maîtrise de la paroisse. A 11 h. 30, messe avec chants. — Soir: A 2 h. 30, vêpres chantés par la Scola de Saint-Antoine. A 6 h., pèlerinage de la paroisse Saint-François, de Roubaix, présidé par M. le Curé, Sermon. Salut avec chants par la Chorale des Jeunes Filles de la Réunion dominicale.

— Eglise du Très-Saint-Rédempteur. — Demain, dimanche 18, à 7 h., messe des hommes, avec allocution spéciale. Les chants seront exécutés par la chorale La Fraternité.

**ROUBAIX. — Pardon St-Joseph.** — Mme Bayart, boulevard d'Armentières, offre ses jardins, comme par le passé, pour le déroulement de la procession du Très-Saint-Sacrement. Les Allemands avaient emporté une grande partie du matériel servant à la décoration du reposoir et des allées. Mme Bayart a bien voulu, dans sa générosité, tout rétablir et reprendre la tradition d'avant-guerre. Les vêpres seront chantées dans le parc à 4 h. précises, immédiatement avant la procession. Les jeunes filles qui doivent participer au cortège, se réuniront à 3 h., au Patronage Ste-Marie. Les enfants du Patronage St-Joseph, la gymnastique « La Vaillante », les garçons de la première communion au Patronage des Ste-Anges. Enfin, les musiciens, les hommes de la « Grande Famille », les membres de la chorale « La Renaissance », du cercle « La Fraternelle, les Conférences du St-Sacrement, au local de « La Fraternelle ». Le sermon de circonstance sera donné par M. l'abbé Wacogne, chapelain honoraire, supérieur du Collège d'Aire-sur-la-Lys.

**TOURCOING. — Institution du Sacré-Cœur.** — Hier a eu lieu dans la chapelle, somptueusement ornée, la communion solennelle de 64 élèves. L'autel était rayonnant de lumières et de fleurs et de très beaux chants furent exécutés par la maîtrise. M. le chanoine Laleu, supérieur, prit la parole, le matin, et M. l'abbé Bulle, professeur de première, l'après-midi. En présence d'une foule nombreuse et recueillie, la procession traditionnelle se déroula ensuite dans les allées du parc, sous la présidence de Mgr Leclercq, archiprêtre, qu'accompagnait un nombreux clergé, et aux accents de l'excellente Harmonie du Collège. — suivie du déjeuner en commun.

**HOUPLAINES.** — Dimanche, en l'honneur du Sacré-Cœur et pour la gloire, une nombreuse assistance assistait au salut de 20 h. — Dimanche 18 juin, à 15 h. 30, aura lieu une procession dans le parc de M. J. Poissonnier-Hambrouck, rue Vauban. L'itinéraire sera le suivant : Rues Saint-Paul, de l'Epaulette, du Congo, du Château et Vauban. Au reposoir, une allocution sera prononcée par le R. P. Bronnard, missionnaire diocésain.


MALACEINE

Crème de toilette convient aux épidermes les plus délicats.

Bain de clarté pour le visage.

Modèle courant 2.50

Savon Malacéine 2.50 le pain


# TRIBUNAUX

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

**Audience du vendredi 16 juin**

**Présidence de M. Godart**

### LA CAPTURE D'UNE AUTO DE FRAUDE A HAUBOURDIN

Georges Ruckebuch, 27 ans, chauffeur, à Carvin, et Rémy Cottens, 21 ans, de Mouscron, étaient arrêtés dimanche dernier, à trois heures du matin, sur le territoire de la commune d'Haubourdin, par des douaniers en civil, alors qu'ils circulaient avec une camionnette chargée de 1.430 kilos de tabac haché. Les frandeurs tirèrent des coups de revolver et l'un d'eux, Cottens, fut trouvé porteur d'un revolver qui contenait encore un projectile et de sept balles dans un chargeur.

Le ministère public, par l'organe de M. le substitut Sillol, fait remarquer que le tribunal n'a à connaître aujourd'hui, que de l'affaire de fraude et que la tentative de meurtre sur des agents de la force publique, fait actuellement l'objet d'une instruction. Les juges infligent à chacun des fraudeurs, 6 mois de prison, fixant la contrainte par corps au maximum, et les condamnent solidairement au paiement d'une amende fiscale de 71.520 fr. L'auto d'une valeur de 10.000 francs est confisquée.

**Recherche aux dommages de guerre.** — Raymond Noullet, 55 ans, sujet belge, journalier, à Mouchin, a réclamé et obtenu de l'Etat, une avance de 175 francs pour une bicyclette, qui ne lui appartenait pas, 3 mois de prison. Noullet est, en outre, condamné au remboursement de la somme indûment touchée.

**Fausse déclaration d'état-civil.** — Pris en contravention à Roubaix, le 10 avril, pour raison d'un attelage abandonné sur la voie publique, Arthur Clabots, 26 ans, charretier, a donné aux agents, un faux état-civil. 8 jours de prison.

**Coups.** — Mve Yve Debox, née Julie Laperre, 69 ans, ménagère à Halluin, a brutalisé, à coups de manche de fouet un enfant de 10 ans, le jeune Roger Declercq, qui était gardé le lit pendant presque un mois. 200 fr. d'amende.

Le 4 mai, à Quesnoy-sur-Deûle, Auguste Laignel, 23 ans, a porté des coups de pied et poing à un garde particulier, M. Désiré Maquelin, 6 jours de prison et 50 fr. d'amende.

**Rixe au cabaret à Baisieux.** — Les nommés Jules Soudan, 26 ans; Georges Soudan, 30 ans; Georges Brunet, 20 ans, et Florimond Mairie, 39 ans, ouvrier maçons, à Baisieux, se sont pris de querelle le 5 mai dernier, dans un estaminet de la commune, avec deux consommateurs, Raphaël Pollet, et Achille Zanini. Ce dernier, qui n'a pu encore reprendre le travail à la suite des coups reçus, réclamait des dommages et intérêts, qui ont été fixés par le tribunal après plaidoirie de Me Meithy, à une somme de 600 francs, que les prévenus auront à payer solidairement. Les juges infligent, en outre, à Jules Soudan, 15 jours de prison, et 100 fr. d'amende; Georges Soudan, 1 mois et 100 fr.; Georges Brunet, 100 fr.; Florimond Mairie, 6 jours et 100 fr. Le sursis est accordé pour la seule peine d'emprisonnemie.

**Glanage interdit à Comines.** — Pour avoir ramassé dans un champ, un morceau de ferraille, qui ne lui appartenait pas, Jules Billiet, 30 ans, ajusteur, à Comines, sujet belge, est condamné à 50 fr. d'amende. Billiet était, en outre, en défaut vis-à-vis de la loi sur les étrangers.

— Arthur Flatteret, 64 ans, maçon, à Comines, a ramassé également des morceaux de fer et matériaux provenant de maisons démolies, qu'il est allé revendre à un brocanteur de la localité, Henri Rogier, 50 ans. Ce dernier, questionné par les gendarmes au moment où il ramenait chez lui ces matériaux récupérés, ne peut justifier de leur provenance régulière, son livre de brocantage n'étant pas en règle. Il se voit octroyer deux amendes à 200 et 5 fr. Flatteret s'en tire avec 100 francs d'amende.

# Concerts et Spectacles

**ROUBAIX. — Le concert d'été de la Grande-Harmonie.** — Le succès du concert annuel d'été, offert à ses membres honoraires par notre société locale la « Grande-Harmonie », demain 18 juin, est d'ores et déjà assuré. Il ne reste plus aucun fauteuil disponible dans la tribune centrale du Parc Jean-Dubrulle. Le Racing-Club de Roubaix prend néanmoins ses dispositions pour pouvoir assurer des places assises à tous les amateurs désireux d'applaudir notre glorieuse phalange. Pour les places supplémentaires, qui seront également numérotées, la location restera ouverte chez M. Jénicot, 18, rue de la Gare, toute la journée de samedi.

Nous rappelons, en outre, que des cartes individuelles d'entrée pourront être retirées à la même adresse, moyennant le prix de 3 francs, cartes avec lesquelles il sera possible de se faire numéroter une place à l'avance. Nul doute que de nombreux amateurs ne profitent de l'occasion, puisque le Racing-Club de Roubaix corsera le programme d'un certain nombre de concours et de courses, organisés par invitation entre les grands clubs nordistes.

Les portes du Parc Jean-Dubrulle seront ouvertes à 15 heures, et le concert commencera à 16 heures.

— **Concert public du 18 juin.** — Voici le programme du concert public d'été qui sera donné le dimanche 18 juin, de 16 h. à 18 h. 30, au Parc Barbieux, par la Fanfare « La Paix » et la société chorale « Les Mélomanes Roubaisiens » :

Première partie. — 1. « Lison-Lisette », marche (Ch. Borel-Clerc); 2. « Palmes et Couronnes », fantaisie (Z. Bajus); 3. « Y'en soutiendra? », valse idylle (V. Turpine).

Deuxième partie. — 4. « Faust » (Gounod); 5. « La Fille du Régiment » (Jos. Kessels); 6. « L'Armée du Nord », pas-redoublé (E. Daudefroy).

Entre la première et la deuxième partie, exécution par la société chorale « Les Mélomanes Roubaisiens » : 1. « Soir d'été » (O. Isoré); 2. « La Charrue » (J. Rits).

**CROIX. — Concert d'été.** — L'Harmonie du Crêchet donnera un concert le dimanche 18, à 17 h., à l'angle des rues Hoche et Paul-Bert (Makellerie). Programme : 1. « Bon accueil », allegro (Furgeot); 2. « Samson et Dalila », opéra de Saint-Saëns (Meister); 3. Fantaisie sur les « Cloches de Corneville », de Planquette (Loyer); 4. « Premier soir d'amour », valse (Popy); 5. Défilé, tambours et clairons (X).

**TOURCOING. — Une fête d'été chez les « Sévignettes ».** — Aux Fraternelles scolaires, rue de la Blanche-Porte, demain, dimanche 18 juin, aura lieu une fête d'été offerte par les Sévignettes à l'intention de leurs familles.

En voici le programme : A 15 h. 30, Eden-concert, matinée musicale et littéraire; à 18 h., fête des jardins; attractions variées : Jeux d'anneaux, tir, roue du bonheur, fléchettes, etc. Lancer de ballons avec cartes, brasserie, buffet; à 20 h., Club Sportif des Sévignettes, dans diverses exécutions. A 21 h., fête de clôture, avec orchestre et illuminations.


ROUBAIX

GAUMONT-CINEMA Salle Dubar, 37-39, r. des Champs, Roubaix.

Programme du 16 au 22 : LE GAUCHEMAR, grand drame interprété par Mme Charlie Chaplin. — LES TRADITIONS DE LA FAMILLE, comédie sentimentale. — LE PLACIER TENACE, grande scène comique. — EN MISSION AU PAYS DES FAUVES, 4e épisode. — Gaumont-Actualités. 91886

TOURCOING

SPLENDID PROGRAMME DU 17 AU 22 JUIN CINÉ

Fauteuil-Journal. — QUAND LES FEMMES SONT JALOUSES, com. gaie, avec Douglas Mac Léan et Doris May. — MANŒUVRES NAVALES ANGLAISES. — AMIE D'ENFANCE, grande com. sent. int. par Huguette Duflos et Lucien Dalsace. — A CŒUR VAILLANT RIEN D'IMPOSSIBLE, comédie. 91899


*Le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne garantissant pas la valeur des spectacles (cinémas, concerts, théâtres) annoncés dans ses colonnes, laisse aux parents le devoir de se renseigner sur la qualité des spectacles qui sont offerts à leur famille.* 91473


TOURCOING - BUFFET - TERMINUS

Demain dimanche, CONCERT de 6 à 9 heures. — MENU-RECLAME. 91675


# Petite Correspondance

**Sans titre, 141.** — 1° Oui, de 5 0/0 et d'une somme correspondante à l'augmentation des charges; 2° Id.; 3° Oui, mais le locataire pourra demander une prorogation jusque 1926. — **E.A.A.** — 1° Oui, vous pouvez augmenter, à moins que le locataire n'ait été mobilisé dans la zone des armées; 2° A ce moment, vous pouvez valider le congé par le juge de paix. — **M.G.A.** — 1° 192, rue de Guise; 2° Oui, à moins que vous n'ayez été mobilisé dans la zone des armées. — **Mon Gino.** — Le mieux est de vous entendre avec un pharmacien. — **Lucien, 102.** — Non, pas avant la fin de votre prorogation. — **Un petit rentier ruiné.** — La loi d'avril dernier n'a pas modifié la durée, mais elle a permis des augmentations qui sont, dans votre cas, de 5 0/0 et d'une somme correspondante à l'augmentation des charges. — **Poilu d'Orient.** — Votre prorogation est de la durée de votre mobilisation. Elle part du 24 octobre 1919, si votre demande est antérieure à cette date; elle part de la date de votre demande, si celle-ci est postérieure au 24 octobre 1919. Pendant la durée de cette prorogation, et en raison de votre mobilisation dans la zone des armées, on ne peut vous augmenter. Les différends relatifs à cette prorogation sont du ressort du juge de paix. — **Mutilé inquiet.** — Si votre prorogation est terminée, on peut vous augmenter. Vous pouvez obtenir une nouvelle prorogation jusque 1926 en acceptant une augmentation à arbitrer au besoin par le juge de paix.

**Bail ennuyé.** — Il peut demander une prorogation jusque fin décembre. Vous aurez dû lui faire connaître, avant le 21 mai, votre intention d'occuper vous-même la maison. Vous pouvez lui signifier, si le bail vous en donne droit, que vous entendez le faire cesser à la fin de la première période. La prorogation qu'il demandera vous permettra de saisir le juge de paix, qui tranchera le désaccord. L'argument de la maison sinistrée paraît contestable. — **43, Une mère inquiète.** — A défaut d'acte d'association, elle peut au moins prétendre à une compensation pour son travail, et à un intérêt sur les sommes lui appartenant et qui ont servi à l'affaire. Un accord, à l'amiable, paraît facile et avantageux pour les deux parties. — **Mère ennuyée, J.D.** — Si le père est votre actuel mari, et si l'enfant est né avant le divorce, il est impossible de reconnaître cet enfant adultérin. Le cas demande des explications orales. Voyez un avocat. — **Un mutilé de Maubeuge.** — Au Greffier de la Commission devant laquelle vous avez déposé le dossier. Votre récépissé vous donne l'indication précise de la Commission. — **A.S.O.** — Vous pouvez demander une prorogation de deux ans, dans les vingt jours du congé reçu du propriétaire. Elle partirait de l'expiration du délai-congé. De toute façon, le propriétaire peut augmenter de 5 0/0 et d'une somme correspondante à l'augmentation des charges. — **Une locataire ennuyée, 472, Tourcoing.** — Vous pouvez demander une prorogation jusque 1925, mais en faisant connaître, dans votre demande, l'augmentation que vous acceptez. Si le propriétaire n'est pas d'accord, la partie la plus diligente saisit le juge de paix pour faire fixer la durée et le taux.

**Pacas.** — La prorogation d'une maison à usage de commerce est valable pour 5 ans. On peut vous augmenter de 5 0/0 et d'une somme correspondante à l'augmentation des charges, à moins que vous n'ayez été mobilisé dans la zone des armées. — **H.G.V., 83.** — C'est tout à fait régulier. — **Argus, Roubaix.** — Voyez le Nord Touriste, qui vous guidera mieux que quiconque. — **A.B. 100.** — Si vous avez donné un délai de libération, et stipulé que la somme versée était un dédit pour le cas où la livraison ne serait pas prise dans le délai, vous êtes libre de revendre. Sinon, il faudrait mettre l'acheteur en demeure de prendre livraison. — **A.S.C.D.E.** — Elle peut faire une demande de prorogation, dans les vingt jours du congé que vous pouvez donner par huiss